



VILLE DE COGOLIN

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 06/10/2026

ID : 083-218300424-20261001-ARRETE2026_1358-AI

Berger
Levêult
N° 2026/1130

ARRÊTÉ DU MAIRE

N ° 2026/1358

ARRETE PORTANT ABROGATION DE DELEGATION DE FONCTIONS D'ETAT CIVIL A MADAME ATHINA CHARRIER, FONCTIONNAIRE TITULAIRE DE LA COMMUNE

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu l'article R2122-10 du code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil,

Vu l'article 60 du code civil,

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,

Vu le décret n° 2017-889 du 6 mai 2017,

Vu l'arrêté municipal n° 2026/476 en date du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions d'état civil à Madame Athina CHARRIER,

Considérant qu'à la suite d'un changement de service de Madame Athina CHARRIER, il convient d'abroger l'arrêté cité ci-dessus,

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté n° 2026/476 en date du 30 mars 2026 est abrogé.

ARTICLE 2

Madame la Directrice Générale des services est chargée de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à l'intéressée.

Fait à Cogolin, le 1^{er} octobre 2026

Le maire,

Isabelle FARNET RISSO



Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon - 5 rue Racine - BP 40510 - 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Notifié le : 05/10/2026